

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-74 Règlementation de la circulation et du stationnement à l'occasion d'un rassemblement automobile

Le Maire de Maîche,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212.1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté municipal 2005.63 réglementant la circulation et le stationnement place de la Rasse,
VU la demande de M Stéphane QUINTY, président de « Passion mécanique Maîchoise »
CONSIDERANT la nécessité de réguler la circulation et le stationnement à l'occasion d'un rassemblement automobile,

A R R E T E

Afin de permettre la bonne organisation d'un rassemblement automobile organisé par « Passion Mécanique Maîchoise » place de la Rasse et afin d'éviter tout débordement de la part du public, les dispositions suivantes sont prises le 03 septembre 2023 de 04 heures à 19 heure :

Article 1 : La place de la Rasse est mise à disposition de l'association « Passion mécanique Maîchoise » afin de procéder à un rassemblement automobile avec exposition de véhicules.

Article 2 : Le stationnement sera interdit rue des Boutons d'Or en dehors des parkings.

Article 3 : La circulation sera interdite rue des Boutons d'Or du carrefour formé avec la rue Guyot au carrefour formé avec le chemin de la Rasse.

Article 4 : L'accès à la maison médicale sera maintenu pour les véhicules d'urgences et le personnel de santé.

Article 5 : L'association « Passion mécanique Maîchoise » mettra le personnel nécessaire aux intersections mentionnées ci-dessus pour guider les spectateurs et veillera au bon déroulement de la manifestation.

La gendarmerie et le service de police municipale ont la charge de veiller aux dispositions du présent arrêté en verbalisant les éventuels contrevenants.

.../...

Publié sur le site internet le 29 août 2023

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Messieurs les chefs des centres de secours de Maîche, Charquemont et Damprichard,
- Monsieur Stéphane QUINTY,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police Municipale de Maîche.

Maîche, le 28 août 2023

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 29 août 2023